

TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE ET DES DROITS DE GREFFE



1^{er} janvier 2025

	CLASSE I 0.01\$ à 15 000.00\$		CLASSE II 15 000.01\$ à 85 000.00\$		CLASSE III 85 000.01\$ à 300 000.00\$		CLASSE IV 300 000.01\$ et plus		CLASSE V Séparation Divorce Dissolution, Union civile
	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	PHYSIQUE
	DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, DEMANDE RECONVENTIONNELLE (5, 1c)	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	748.00 \$	603.00 \$	998.00 \$	804.00 \$
RÉPONSE, OPPOSITION ET AUTRES ACTES ASSIMILÉS (5, 2a)	125.00 \$	101.00 \$	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	177.00 \$
INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (5, 3a)	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	748.00 \$	603.00 \$	998.00 \$	804.00 \$	355.00 \$
CONTESTATION, DEMANDE D'ANNULATION OU OPPOSITION EN MATIÈRE D'EXÉCUTION OU SAISIE AVANT JUGEMENT (5, 4a)	125.00 \$	101.00 \$	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	177.00 \$
RÉTRACTATION DE JUGEMENT (5, 5a)	249.00 \$	201.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	177.00 \$
AVIS D'EXÉCUTION, AVIS D'EXÉCUTION MODIFIÉ (5, 4c)	62.25 \$	50.75 \$	62.25 \$	50.75 \$	62.25 \$	50.75 \$	62.25 \$	50.75 \$	50.75 \$
	VALEUR DE L'OBJET EN LITIGE OU SOMME RÉCLAMÉE NON DÉTERMINÉE				DÉPÔT DE DOCUMENTS PRÉVU À UNE LOI (C-25.01) (sauf dépôt selon la Loi Divorce, Exécution réciproque, Régie du logement)				64.75 \$
	COUR DU QUÉBEC		COUR SUPÉRIEURE						
	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE					
DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, DEMANDE RECONVENTIONNELLE (3)	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	COPIE D'ACTE NOTARIÉ (22.5) 24.10 \$ + 5.10 \$/page à compter de la 6 ^e				
RÉPONSE, OPPOSITION ET AUTRES ACTES ASSIMILÉS (5, 2b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	COPIE DE DOCUMENTS (22.2) 3.75 \$/page pour les 10 premières pages, 0.55 \$/page suivante				
INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (5, 3b)	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	REPRODUCTION SUR SUPPORT TECHNOLOGIQUE DE TOUT DOCUMENT (22.3) 5.90 \$ pour le coût du support + coût de la copie du document				
CONTESTATION, DEMANDE D'ANNULATION OU L'OPPOSITION EN MATIÈRE D'EXÉCUTION OU SAISIE AVANT JUGEMENT (5, 4b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	REPRODUCTION SUR SUPPORT TECHNOLOGIQUE DE TOUT DOCUMENT (22.4) 5.90 \$ pour le coût du support + 29.50 \$ pour la copie des fichiers				
RÉTRACTATION DE JUGEMENT (5, 5b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00 \$					
	MORALE	PHYSIQUE	SERVICES FINANCIERS Jugement de distribution, ou confection d'un état de collocation.....3% Dépôt judiciaire ou cautionnement : ▶ sur 10 000.00\$ ou moins4% + 0,50% sur excédent de 10 000.00\$			DIVORCE, SÉPARATION, DISSOLUTION D'UNION CIVILE ET ANNULATION DE MARIAGE (CONJOINTE)		PHYSIQUE	
POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE (ART. 529 À 535 C.P.C.) OU TOUT ACTE DE MÊME NATURE ET INJONCTION (5,1a)	374.00 \$	302.00 \$						118.00\$	
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)	2 494.00 \$	2 011.00 \$							
RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)	50.00 \$	40.25 \$							
LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)	125.00 \$	101.00 \$							
FRAIS POUR L'AUDIENGE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)	374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée	302.00\$/jour 151.00\$/demi-journée							
ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)	62.25 \$	50.75 \$							
MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT DE COLLOCATION (10)	249.00 \$	201.00 \$							
APPEL COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC									
▶ Déclaration d'appel (19.1)	125.00 \$	101.00 \$							
▶ Rejet d'appel, contestation (19.2)	62.25 \$	50.75 \$							
DEMANDE DE RÉVISION DE MESURES ACCESSOIRES ORDONNÉES PAR UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE CORPS, DIVORCE, DISSOLUTION DE L'UNION CIVILE OU NULLITÉ DE MARIAGE / UNION CIVILE, AINSI QUE POUR TOUTE DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE OU DEMANDE D'UN JUGEMENT RELATIVES À LA GARDE D'ENFANTS OU AUX OBLIGATIONS ALIMENTAIRES (7)		177.00 \$							
DEMANDE PRÉSENTÉE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Chapitre C-24-2) (8)		118.00 \$							
DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ET CONCLUSION DU NOTAIRE (17)		59.25 \$				Procédure non contentieuse NON MENTIONNÉE à l'article 15 du tarif		118.00\$	
*AUCUNS FRAIS pour une demande visant à confier une personne aux soins d'un établissement de santé									